

COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

RD40 - TRAVERSE DE RAVAUD

COMpte RENDU DE CHANTIER N°8

du : 11 juillet 2012

Prochain rendez-vous le : mercredi 18 juillet à 9h00 à Ravaud

INTERVENANTS		Diffusion	téléphone	courriel
Mairie d'Aussac-Vadalle	M. LIOT – Maire	X	06-77-77-12-14	gliot@wanadoo.fr
Mairie d'Aussac-Vadalle	M. BRUNET – Adjoint	X	06-13-25-44-50	jacky_brunet@orange.fr
ADA Aigre	M. BOURUT M. BOUCHERON (enrobés) M. JABOUILLE (signalisation)	X	06-31-63-99-13 06-31-22-07-37 06-32-92-00-27	sbourut@cg16.fr jcboucheron@cg16.fr djabouille@cg16.fr
DIRA	M. MOMPEIX (M. BROUSSARD)	X	05-45-94-52-63	eric.mompeix@developpement-durable.gouv.fr
SDEG 16	M. MAURILLON	X	06-19-58-09-82	cmaurillon@sdeg16.fr
SDEL 16	M. ACHAIN	X	06-20-90-64-28	bachain@charentes-energie.sdel.fr
SCOTPA	M. EPRON (conducteur travaux) M. DUBOIS (Chef chantier) M. BLEVIN (directeur) M. TRAVERSA (études) M. LAURENT (SARL Romoeuf)	X	06-76-78-10-19 06-84-97-61-26 06-77-58-15-04 05-45-68-04-80	d.epron@scotpa.fr siege@scotpa.fr tlaurent.romoeuf@wanadoo.fr
JARDINS DE L'ANGOUMOIS	M. REVault (directeur) M. ALAMARGOT (chantier)	X	06-08-24-56-18 05-45-65-80-10	jardins.angoumois@wanadoo.fr
Maître d'œuvre ERI	M. HAUQUIN	X	05-45-21-21-54	eriang@wanadoo.fr

N.B : L'absence d'observation sur le contenu du présent compte rendu avant un délai de 8 jours calendaires constitue une acceptation de celui-ci.

1) PLANNING

Notification du marché : **16 avril 2012**

- ❖ Le planning SCOTPA a été transmis. Son intervention débutera le 04/06 et prendra fin le 27/07. Un décalage est à prévoir suite aux modifications d'implantation de la passerelle.
- ❖ L'Ada pourra intervenir pour les travaux de chaussée à partir du 30/07 (à confirmer à M.Boucheron à la réunion du 18/07).
- ❖ Le marquage sera réalisé par SCOTPA début septembre.
- ❖ Suite aux travaux supplémentaires, un décalage de la date de fin de travaux est à prévoir. Il est demandé à SCOTPA de faire un point sur ce décalage afin que la commune puisse informer les riverains. Le maître d'œuvre établira les ordres de service correspondants.

2) ORGANISATION DU CHANTIER

Rappel :

- SCOTPA a informé les riverains par courrier et a mis en place la signalisation de chantier et de déviation.
- Le chantier sera réalisé sous déviation pendant toute sa durée. Toutefois, l'accès devra être conservé pour les riverains, les transports scolaires et le ramassage des ordures ménagères. Le passage d'engins agricoles doit rester possible pendant la période de moisson.

- ❖ La terre végétale est mise à disposition par la mairie sur le terrain derrière la salle des fêtes. Il faudra utiliser en priorité la terre végétale stockée sur le terrain de M.Kerjean à l'entrée ouest du village.
- ❖ L'Ada a besoin d'une délibération du conseil municipal pour valider le déplacement des panneaux d'agglomération. La pose des panneaux sera réalisée par l'Ada. Un point sera à faire avec M.JABOUILLE (Ada) pour le positionnement de ces panneaux.
- ❖ La déviation sera maintenue jusqu'à début septembre. Les arrêtés de voirie devront être prolongés en conséquence.

3) AVANCEMENT

Rappel :

- Les travaux pour l'alimentation d'eau potable de la parcelle Chemin de la Terrière sont réalisés.
- Les caniveaux à grille sont posés et raccordés.
- Les Jardins de l'angoumois sont intervenus pour le nettoyage du sous-bois. Les 21 arbres ont été abattus conformément à la réunion du 19/06, 2 arbres supplémentaires ont été abattus suite à la modification d'implantation de la passerelle.

- ❖ La pose du réseau EP est terminée. La pose des éléments fonte suit la réalisation des bordures.
- ❖ Le mur de soutènement est terminé. L'entreprise Romoeuf réalise actuellement le mur du lavoir.
- ❖ Les dalles de répartition de la passerelle ont été réalisées à l'emplacement indiqué par le maître d'ouvrage.
- ❖ Les bordures ont été coulées côté cheminement PMR.
- ❖ Le béton de l'escalier du bassin a été coulé.
- ❖ Le talus a été remodelé, la commune souhaite que l'arrière du transformateur soit également traité.
- ❖ Le nettoyage du sous bois est à terminer (évacuation des branches et copeaux).

4) MISE AU POINT DU CHANTIER

Rappel :

- Pour des raisons d'entretien et de nuisance sonore, les avaloirs à grille seront remplacés par des regards avaloir.
- Le niveau fini de la passerelle sera celui du terrain naturel côté bois.
- La vue des bordures au niveau du pont sera de +14cm.
- La partie visible de la fondation de la passerelle (côté jardin) sera d'environ 60cm. Elle sera habillée en pierre.
- Le pied du mur de soutènement du talus sera à +15cm de la chaussée actuelle.
- La commune indique que les mâts des panneaux de police seront en RAL5003. L'Ada précise qu'en cas d'accident ou de renouvellement, les nouveaux mâts ne seront pas en RAL5003.
- L'amorce du chemin de la Terrière sera réalisé en bordures préfabriquées en raison du fort rayon de courbure et du dénivelé important.
- Les panneaux d'agglomération seront posés par l'Ada. L'entreprise devra prendre contact avec M.Jabouille en temps voulu.

- ❖ La commune demande la reprise du muret du lavoir (sur la rive opposée à la souche), de la pile du pont jusqu'à la grosse pierre dans l'eau. Un chiffrage a été réalisé par l'entreprise. *Un avenant a été transmis à la commune. Les travaux sont en cours.*
- ❖ La commune a demandé le rehaussement du mur de soutènement de 25cm. Un chiffrage a été réalisé. *Un avenant a été transmis à la commune. Les travaux sont achevés.*
- ❖ Le maire indique qu'il souhaite modifier l'implantation de la passerelle, alors que celle-ci avait été implantée en réunion de chantier contradictoirement avec l'entreprise, le maître d'œuvre et l'adjoint responsable des travaux. La nouvelle implantation a été validée ce jour par le maire.
L'entreprise n'indique pas surcoût, mais informe qu'elle ne pourra pas respecter les délais initiaux. L'entreprise devra préciser le décalage engendré.
- ❖ Un point sur la signalisation a été fait avec l'Ada :
 - C20a : Gamme 500 – Classe 1 (en complément)
 - A13b+A3 : Gamme 1000 – Classe 1
 - B15 : Gamme 850 – Classe 2
 - C18 : Gamme 700 – Classe 2
 - Hauteur sous panneaux = 2.10m
- ❖ Le talus à l'arrière du pont côté bois sera rechargé en terre végétale et revêtu de couvre-sol. La variété proposée devra être adaptée aux zones ombragées. L'entreprise a proposé plusieurs variétés ce jour, la commune choisira avec son personnel d'entretien des espaces verts.

Des arbustes seront plantés en amorce du chemin existant longeant le bois.

- ❖ Suite à la mauvaise implantation de la chambre France Télécom au niveau du rétrécissement, le projet sera modifié tel quel :
 - Largeur de chaussée 3.50m,
 - Largeur des stationnements 2.00m,
 - Cheminement PMR côté nord calé à 1.40m,
 - Cheminement côté sud : la bordure devra être collée à la chambre.
- ❖ Au niveau du rétrécissement, la chaussée aura un dévers unique, le caniveau CC1 sera supprimé.
- ❖ Il y aura 3 places de stationnement de 6.00m de long dans le rétrécissement.
- ❖ La commune demande à Jardins de l'Angoumois de tailler la haie du riverain de la séquence 2, afin d'obtenir la largeur de cheminement prévue. *Il est demandé à l'entreprise de transmettre un devis pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.*
- ❖ Suite à la forte pente du talus de la séquence 2, Jardins de l'Angoumois signale que les plantations de couvre sol ne pourront pas être réalisées partout et de manière uniforme. L'entreprise devra d'abord nettoyer et débroussailler le talus, une mise au point sera réalisée par la suite.
- ❖ Suite à la réunion de ce jour, 7 arbres supplémentaires sont à abattre (5 petits et 2 gros).
- ❖ Le maire souhaite qu'un cheminement supplémentaire soit réalisé pour relier la clairière au chemin existant, conformément aux plans.
- ❖ Un échantillon de cailloux devra être présenté avant réalisation du béton désactivé : 80% 10/14 (ou 8/16) calcaire et 20% de 6/10 diorite.
- ❖ La commune demande à se que la berge en prolongement du mur en pierre du lavoir soit consolidée en enrochement. SCOTPA doit tenir informé des possibilités techniques et de l'impact financier.
- ❖ Une bordure T2 sera posée pour réaliser la 1^{ère} marche de l'escalier existant d'accès au jardin, en face du bassin, côté trottoir PMR. La hauteur de marche sera d'environ 20cm. La pente du trottoir sera adaptée en fonction.
- ❖ La commune demande à se que l'évier en pierre puisse être réinséré dans l'aménagement. Un nouvel emplacement devra être définit.
- ❖ Suite à la modification d'implantation des bordures au carrefour RD40 / "Rue du bois de la croix", l'espace destiné à recevoir la jardinière en pierre est fortement réduit. Ainsi, il est proposé la mise en place d'une bordure P1 à environ 50cm en parallèle du mur afin de permettre des plantations annuelles.

5) REMARQUES GENERALES

- ❖ Les prestations réalisés par l'Ada sur la chaussée sont :
 - Renforcement, rabotage, reprofilage et réalisation du tapis.
- Seules les poutres de rive seront réalisées par SCOTPA.

- ❖ Pour limiter au maximum le rabotage, l'Ada indique que les bordures devront être implantées à +5cm fil d'eau de la chaussée existante, dans la mesure du possible. Un reprofilage sera réalisé dans les zones dépassant 5cm. Aux abords du pont et ponctuellement, un rabotage sera à prévoir.
- ❖ Le rehaussement des parapets du pont sera réalisé par les services du conseil général.
- ❖ La mairie nous informe que l'option pour la réalisation des entrées riveraines en résine gravillonnée est retenue.
- ❖ Les Jardins de l'Angoumois souligne le fait qu'après l'abattage du peuplier, un suivi sera à faire dans les 5 ans qui suivent pour éliminer les repousses.
- ❖ Les délais de fabrication de la passerelle sont d'environ 1,5mois.

6) RESEAUX

Rappel :

- *L'éclairage pourra être coupé pendant 3 à 4 semaines, les riverains en sont informés.*
- *Le SDEL a déposé les poteaux existants.*
- *La Lyonnaise des eaux a mis en place des bouches à clé réhaussables.*

- ❖ Une proposition financière a été établie pour la réalisation de la tranchée au carrefour RD40/Chemin de la Terrière. *La commune a donné son accord, un avenant sera établi.*
- ❖ Un point sur site a été fait entre SCOTPA et le SDEG16/SDEL. Les massifs des candélabres pourront être réalisés dernière semaine de juillet.
- ❖ **Il reste 1 poteau à déposer en bordure de RD40 à l'extrémité du chantier côté Coulgens.**

Prochaine réunion :

Le mercredi 18 juillet à 9h00 sur site.

Ce compte-rendu tient lieu de convocation.

7) REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



Entrée côté Coulgens - 11/07/2012



Entrée côté Mansle - 11/07/2012



11/07/2012



11/07/2012



11/07/2012